

VAUJANY



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2019

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, Antoine GIEU, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Jacques JOUANS, Nicolas MULLER, Mikael THOMAS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 1^{er} mars 2019.
- Le Conseil attribue des subventions 2019 aux associations pour un montant total de 296 895 € et approuve les conventions afférentes relatives au :
 - Hockey Club de Vaujany et sa subvention de 88 500 €
 - Vaujany Artistique Club et sa subvention de 33 500 €
 - Gardiennage de l'Alpage de Montfrais et sa subvention de 15 245 €
- Le Conseil décide de renouveler la convention d'occupation du chalet d'alpage du Bessey entre la Commune de Vaujany et le Syndicat d'Alpage de Montfrais pour la période du 15 mai au 15 octobre 2019.
- Le Conseil approuve les avenants n°1 relatifs à l'aménagement de locaux culturels et sportifs dans la résidence « le Saphir » suivants :
 - Lot n°1 « Maçonnerie » passé avec la SAS STGO pour un montant de 3 323.88 € HT ;
 - Lot n°2 « Menuiseries extérieures et intérieures bois » passé avec la SARL PARET pour un montant de 1 850 € HT ;
 - Lot n°3 « Isolation Doublages Cloisons Faux-plafonds » passé avec la SAS MONTAPERTO pour un montant de 2 343.04 € HT ;
 - Lot n°7 « Électricité Courants faibles » passé avec la BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour un montant de 3 917.11 € HT ;
 - Lot n°8 « Plomberie Sanitaire Ventilation Chauffage » passé avec l'EURL ETS VIARD GAUDIN pour un montant de 17 400 € HT.
- Le Conseil autorise l'implantation d'une citerne de gaz ainsi que les réseaux afférents sur le domaine public afin d'alimenter les différentes chaufferies du bâtiment « le Saphir » y compris celle des parties communales. L'occupation du domaine public devra être l'objet d'une convention spécifique.
- Le Conseil approuve le montant du programme pour l'aménagement en 2nd d'œuvre et la création d'outils de médiation pour la scénographie de l'Espace muséal de Vaujany fixé à 1 270 000 € HT, l'avant-projet définitif afférent, l'allotissement, décide de lancer les consultations pour la réalisation des travaux et autorise M. le Maire à solliciter un financement de ce projet auprès de différents organismes.
- Le Conseil acte le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un contrat de concession alloti dont l'entrée en vigueur devrait intervenir à la date du 30 septembre 2021.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour les travaux de terrassement, tranchée et réseaux – Restructuration du plateau de Montfrais à la SAS CARRON – avenue du 22 août 1944 – 38350 LA MURE pour un montant de 762 548.28 € HT.
- Le Conseil homologue les tarifs de la SPL Oz-Vaujany pour les saisons d'été 2019 et d'hiver 2019/2020.

- Le Conseil approuve la convention d'occupation de la propriété privée d'EDF relative à la création d'une passerelle sur l'Eau d'Olle entre EDF et les Communes d'Allemont et de Vaujany.
- Le Conseil approuve la convention de superposition d'affectations d'un ouvrage public communal (passerelle de franchissement) et du domaine public hydroélectrique de la chute de Grand'Maison à intervenir entre l'État, EDF et les Communes d'Allemont et de Vaujany.
- Le Conseil approuve le montant du programme pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'entrée du village et de la sortie du cimetière fixé à 125 000.00 € HT, l'avant-projet sommaire afférent, l'allotissement, décide de lancer les consultations pour la réalisation des travaux et sollicite un financement de ce projet auprès de différents organismes.
- Le Conseil approuve les tarifs de la résidence « Les Hauts de la Drayre » pour la saison d'été et les intersaisons printemps et automne 2019 et intègre au sein de la régie de recettes afférente.
- Le Conseil approuve la participation de la Commune à la classe de mer 2019 organisée par l'École d'Allemont à hauteur de 52 € par élève et par journée et celle des parents à environ 10.43 € par élève et par journée.



Le Maire,

Yves GENEVOIS